

Deuxième examen régional pour l'Afrique du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Addis-Abeba, 8-10 octobre 2024

Note conceptuelle

Contexte

1. Dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières¹, les chefs d'État et de gouvernement et les hauts représentants se sont engagés à procéder, dans le cadre des Nations Unies, à l'examen des progrès accomplis « dans la mise en œuvre de tous les aspects du Pacte mondial, selon des modalités décidées par les États et avec la participation de tous les acteurs concernés² » et ont encouragé « les commissions économiques régionales des Nations Unies [...] à examiner l'application du Pacte mondial dans leur région respective [...] avec la participation de tous les acteurs concernés³ ».

2. Étant donné que la plupart des migrations internationales s'effectuent à l'intérieur même des régions, les signataires ont appelé les mécanismes, plateformes et organisations sous-régionaux, régionaux et transrégionaux concernés à examiner l'application du Pacte au niveau régional à compter de 2020, puis tous les quatre ans⁴. Le premier examen régional de la mise en œuvre du Pacte par les États africains a eu lieu les 31 août et 1^{er} septembre 2021. Les conclusions contenues dans le rapport de synthèse qui en a résulté⁵ ont été utilisées pour enrichir les débats du premier Forum d'examen des migrations internationales, qui s'est tenu au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 17 au 20 mai 2022, et a abouti à l'adoption de la Déclaration du Forum d'examen des migrations internationales sur les progrès réalisés⁶.

Objectifs

3. Dans le document encadrant la préparation et l'organisation des examens régionaux du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières⁷, les organisateurs du deuxième cycle d'examens régionaux ont proposé des moyens de mettre en évidence les dynamiques régionales et de renforcer la coopération régionale dans la mise en œuvre du Pacte. Le deuxième examen régional vise donc à faciliter une plus grande collaboration entre les États africains dans l'examen de l'application du Pacte et la formulation de recommandations pour le prochain Forum, qui se tiendra en 2026. Au cours de ce deuxième examen, les débats porteront sur les priorités régionales et les lacunes dans la mise en œuvre du Pacte, les possibilités de coopération régionale dans le domaine des migrations,

¹ Résolution 73/195 de l'Assemblée générale, annexe.

² Ibid., para. 48.

³ Ibid., para. 50.

⁴ Ibid.

⁵ Hakima Haithar, "Wrap up/summary of the multistakeholder consultation at the African regional review of the GCM" (Réseau des Nations Unies sur les migrations, 2021). Disponible à l'adresse : https://migrationnetwork.un.org/sites/g/files/tmzbd1416/files/docs/african_rr_multi_stakeholder_wrap_up.pdf (en anglais).

⁶ Résolution 76/266 de l'Assemblée générale, annexe.

⁷ Disponible à l'adresse : <https://migrationnetwork.un.org/resources/regional-reviews-framework> (en anglais).



l'intégration des objectifs du Pacte dans les cadres de gouvernance des migrations existants, et le suivi des progrès et des difficultés au plan régional.

4. Les objectifs du deuxième examen régional pour l'Afrique sont les suivants :

a) Permettre aux États africains et aux autres parties prenantes concernées d'évaluer les progrès accomplis dans l'application du Pacte et de recenser les lacunes et les difficultés, à la lumière des conclusions du premier cycle d'examens régionaux ;

b) Permettre aux États africains et aux autres parties prenantes concernées d'évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées au plan régional dans la mise en œuvre des mesures recommandées dans la Déclaration, et de formuler des conclusions et des recommandations essentielles pour éclairer les débats du Forum d'examen des migrations internationales qui se tiendra en 2026 ;

c) Débattre des initiatives existantes et des expériences acquises afin de renforcer les liens entre le Pacte, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres cadres mondiaux et régionaux pertinents ;

d) Fournir un espace pour renforcer la coopération régionale, sous-régionale et transrégionale dans le domaine des migrations.

5. Le rapport final du deuxième examen régional sera soumis au Président de l'Assemblée générale et aux cofacilitateurs de la Déclaration. Les participants à cet examen devraient évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte, procéder à des échanges d'apprentissage entre pairs, mettre en évidence les priorités sectorielles et thématiques, identifier les priorités et les lacunes sous-régionales dans la mise en œuvre du Pacte, examiner les possibilités de renforcer la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des migrations, intégrer les objectifs du Pacte dans les cadres régionaux de gouvernance des migrations existants et mettre en place des mécanismes pour suivre les progrès réalisés et les difficultés rencontrées au plan régional dans la mise en œuvre des mesures recommandées dans la Déclaration du Forum d'examen des migrations internationales sur les progrès accomplis.

Organisation

6. Des représentants des États africains, des entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, ainsi que d'autres parties prenantes en Afrique, notamment des représentants des migrants, de la société civile, des organisations de migrants et de la diaspora, des organisations confessionnelles, des communautés et collectivités locales, du secteur privé, des syndicats, des parlementaires, des institutions nationales de défense des droits de l'homme, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du monde académique et des médias, participeront à ce deuxième examen régional. Ce dernier sera l'occasion de faire fond sur les débats pertinents tenus dans le cadre des processus et plateformes sous-régionaux, régionaux et transrégionaux, comme les « GCM Talks⁸ » (débats autour du Pacte mondial sur les migrations), dont les conclusions ont été publiées sur le site web du Pôle du Réseau sur les migrations⁹.

⁸ <https://migrationnetwork.un.org/gcmtalks> (en anglais).

⁹ <https://migrationnetwork.un.org/fr/migration-network-hub>.

7. Dans le cadre du deuxième examen régional, la Commission économique pour l’Afrique (CEA), en collaboration avec la Commission de l’Union africaine et l’Organisation internationale pour les migrations (OIM), organisera une réunion intergouvernementale pour examiner la mise en œuvre du Pacte en Afrique. Les États africains bénéficieront de l’appui du Réseau des Nations Unies sur les migrations pour se préparer à cette réunion, qui comprendra une séance d’ouverture, suivie de quatre séances thématiques qui offriront aux États africains et aux parties prenantes concernées un espace de discussion et leur permettront de présenter et de passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte, conformément à la vision à 360 degrés des migrations internationales, qui témoigne du fait qu’une approche globale est nécessaire pour optimiser les avantages globaux des migrations.

8. Les séances thématiques seront organisées sur la même base que les quatre tables rondes du Forum d’examen des migrations internationales (voir tableau ci-dessous)¹⁰. Pour chaque séance thématique, un(e) représentant(e) d’un État africain lancera la discussion, qui sera animée par un(e) représentant(e) des parties prenantes. Une séance de clôture marquera la fin de la réunion intergouvernementale.

Tables rondes thématiques	Objectifs du Pacte
1. Veiller à ce que les migrations soient volontaires, ordonnées et régulières	    
2. Protéger les migrants grâce à des mesures de gouvernance frontalière fondées sur les droits	      
3. Soutenir l’intégration des migrants et leur contribution au développement	     
4. Améliorer l’élaboration de politiques et le débat public fondés sur des valeurs et des faits, et renforcer la coopération dans le domaine des migrations	    

9. Des représentant(e)s de haut niveau de deux États africains seront élu(e)s pour coprésider la réunion intergouvernementale ; les États sont invités à manifester leur intérêt à cet égard. Les coprésident(e)s prononceront des allocutions lors des séances d’ouverture et de clôture. D’autre part, les représentant(e)s des parties prenantes sont invité(e)s à faire part de leur intérêt pour la fonction de rapporteur pour les consultations des parties prenantes et de modérateur pour l’une des séances thématiques de la réunion intergouvernementale.

¹⁰ Résolution 73/326 de l’Assemblée générale, para. 21.

10. La sélection des orateurs sera effectuée par le Réseau des Nations Unies sur les migrations, en tenant compte de l'équilibre géographique et de la parité hommes-femmes. Pour guider les débats interactifs, la CEA, l'OIM et d'autres organisations membres du Réseau prépareront un document d'information et un document thématique pour chaque séance ; ils seront tous téléversés sur le site Web du Réseau. Pour aider les États à préparer le deuxième examen régional, le Réseau préparera des questions sur la mise en œuvre du Pacte qui permettront d'encadrer les débats des séances d'examen.
